

ÉGLISES MENACÉES

par

Béatrice DE ANDIA

Séance du 6 février 2008

Les églises de nos campagnes sont menacées et leur avenir semblerait compromis si toutes les crises religieuses, politiques et philosophiques qui les frappent, n'étaient suivies de renouveaux spirituels et bâtisseurs. Après le temps des destructions, vient le temps des constructions ou reconstructions. L'histoire chahutée des sanctuaires de France est à cet égard représentative. Ses convulsions permettent d'analyser la crise actuelle. Les démarches et bilans de l'OPR en sont la conséquence.

HISTORIQUE

Constitution du patrimoine religieux au Moyen Âge

Le patrimoine religieux français s'est constitué au Moyen Âge sous l'impulsion de facteurs militaires, politiques, économiques et démographiques. La France s'est convertie à l'initiative d'un soldat romain, saint Martin. Un siècle plus tard, un roi, Clovis, abjure le paganisme, baptise les Francs, sa tribu et son armée. Au tournant de l'an mil, la France se couvre d'un « blanc manteau d'églises » (Gerbert). Le royaume est modelé par les ordres religieux dont on ne saurait nier le rôle économique, social, culturel et théologique. Dans la France capétienne, irriguée par le culte des saints, moines et religieux défrichent vallons et plaines. Après les Croisades qui brassent dans un même élan mystique les peuples d'Europe, le siècle de Saint Louis apparaît comme le sommet des temps médiévaux et de l'Europe chrétienne. L'économie agraire domine. Il faut neuf foyers ruraux pour alimenter une famille citadine. L'armature urbaine est la plus faible d'Europe. La France compte peu de villes hormis Paris, Lyon et Toulouse. En revanche, le maillage des villages et des hameaux qui couvre le pays, n'a pas son égal en Occident. La France a un patrimoine religieux double de celui de l'Italie, triple de celui de l'Espagne : la densité des paroisses reflète celle de la population : 24 millions d'habitants. Dans les zones hautement peuplées de la Champagne d'alors (hélas, sinistrée depuis) ou de la Bourgogne, on dénombre plus de mille églises sur le territoire d'un seul département, en l'occurrence la Côte-d'Or. De même, les

COMMUNICATIONS 2008

1 335 édifices qui s'élèvent de nos jours dans le Bas-Rhin prouvent que l'Alsace médiévale fut extrêmement peuplée. En revanche, dans les provinces pauvres le nombre des églises descend à 436 en Corrèze montagnaise, à 428 dans l'Indre et à 406 dans le Cher infesté par la malaria des marécages. Outre ce maillage de 36 000 paroisses, transformées en 1789, en 36 000 communes, la localisation des édifices culturels est l'héritage de pèlerinages qui pérennisent les routes romaines. Les chemins de Saint-Jacques, aboutissement de cinq routes issues de cinq pays limitrophes, l'Angleterre, les Flandres, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, comptent près de 5 000 sanctuaires et oratoires. Les pèlerinages qui célèbrent des saints locaux, sont jalonnés de milliers de chapelles. Avec quelque 3 000 églises et sanctuaires, les ordres religieux, bénédictins, cisterciens, dominicains, franciscains et carmes étendent leurs réseaux de monastères et de couvents dans les campagnes les plus reculées autour de leurs abbayes fondatrices.

Au total, en 500 ans, la France voit surgir plus de 100 000 sanctuaires répartis en 36 000 paroisses et 60 % datent de l'époque romane.

Les crises destructrices

Après un demi-millénaire pendant lequel le catholicisme s'impose face au judaïsme et à l'islam, la France connaît, avant la crise actuelle, trois épisodes destructeurs en cinq siècles : la guerre de Religion, le Siècle des lumières qui aboutit à la Révolution et l'anticléricalisme à l'aube du XX^e siècle. En retour de balancier, ces trois crises dramatiques sont suivies, de trois périodes pacificatrices de reconstruction.

La crise du XVI^e siècle

La crise du XVI^e siècle a des causes externes et internes. Parmi les premières, citons la redécouverte du monde antique et la fascination pour le paganisme, la rupture avec la papauté d'Henri VIII en Angleterre, la Réforme en pays germanique et sa diffusion en France. Parmi les secondes, mentionnons la guerre entre la France des Valois et l'Espagne des Habsbourg marquée par les défaites de Pavie et de Saint-Quentin, l'occupation de Paris par les troupes de Philippe II, le soulèvement des Grands, soudoyés par l'Espagne, dont les ducs de Biron puis de Montmorency, tous deux décapités : le premier à la Bastille, le second place du Capitole de Toulouse. En outre, à peine sorti de la guerre de Cent Ans, le pouvoir monarchique est faible et secoué de crises : François I^{er} est fait prisonnier à Madrid et Catherine de Médicis est contestée en dépit de sa forte personnalité. La crise du XVI^e siècle qui se transforme en guerre de Religion (1560-1594) entraîne rébellions, brigandages et massacres dont le plus dramatique est, à Paris, la Saint-Barthélemy. Alors que l'Espagne unie vit son Siècle d'or, la France sombre en de multiples convulsions.

Au total, au cours du XVI^e siècle, les destructions se chiffrent à quelque 30 % du bâti culturel et ses dégâts varient selon les régions.

Béatrice de Andia, *Églises menacées*

Après cette sombre période, le patrimoine religieux revit. En 1598, l'édit de Nantes scelle la pacification de la France. 10 % du bâti religieux est affecté aux protestants qui adaptent les édifices aux besoins de leur culte. Nombre de sanctuaires détruits par la guerre de Religion sont rebâti. Mais il faut attendre la Contre-Réforme (1580-1650) pour qu'une renaissance spirituelle s'impose. Paris voit alors surgir une couronne de 112 monastères fondés par les ordres nouveaux, Jésuites, Carmes, Visitandines ou Ursulines qui s'installent également dans les provinces. Ce courant spirituel se double d'une esthétique qui fait apparaître des baldaquins dans les grandes villes et des retables dans les chapelles de campagne. À partir de cette époque, l'art médiéval est déconsidéré. Qualifié de « gothique » c'est-à-dire de barbare, il est mutilé sans état d'âme... comme le linteau de la porte ouest de Notre-Dame, éventré pour laisser passer le dais de l'archevêque de Paris lors de la procession du *Corpus Christi*.

Au total, au XVII^e siècle, près de 20 % du bâti culturel est reconstruit.

Crise du Siècle des lumières

Le piétisme de la Contre-Réforme s'incline au Grand Siècle devant des impératifs politiques. Louis XIV, qui a battu l'Espagne, ne peut souffrir qu'un clergé ultramontain intervienne dans son royaume. Il soutient le gallicanisme qui aboutit à un violent affrontement politique entre Rome et Versailles. Mais un malheur n'arrive jamais seul. Un autre conflit ne tarde pas à opposer catholiques et protestants. 1685 voit la Révocation de l'édit de Nantes et le début des dragonnades ainsi que la réaffectation aux catholiques des églises confiées par Henri IV aux protestants. Ces multiples antagonismes se doublent bientôt de querelles théologiques.

À partir de 1750, le règne de la Raison et de la dérision sème le doute. Passant de la philosophie à la politique, les encyclopédistes ne tardent pas à se dresser contre l'ordre établi. Rigoureux, anticléricaux, ils utilisent avec Voltaire la religion comme un moyen de contrôle social.

Au début du règne de Louis XVI, la situation est plus grave que ne le laissent supposer les apparences. Si le peuple des campagnes reste très pratiquant comme l'attestent les visites pastorales qui relèvent un nombre impressionnant de « pascalisants », c'est-à-dire de paysans ayant fait leurs Pâques, si 80 % de l'aristocratie et de la bourgeoisie de province restent pratiquantes,



*Église Saint-Clément d'Osmanville (Calvados)
(photo M.-T. Marocco).*

COMMUNICATIONS 2008

l'écrasante majorité de la bourgeoisie urbaine est athée tandis que la haute aristocratie libérale est devenue franc-maçonne, sans pour autant renier publiquement sa foi. Cette situation rejaillit sur les clergés, régulier et séculier. La commission des réguliers, présidée par l'évêque Loménie de Brienne, observe la chute dramatique des vocations dans les monastères peuplés d'enfants et de vieillards. Dans un état de misère physique et morale bouleversant, les moines sollicitent le secours des puissants pour sauver leur patrimoine en péril. En effet, le système des bénéfices instauré au profit des abbés commendataires et du haut clergé appauvrit les monastères et le bas clergé. Aussi les constructions neuves ne sont-elles pas des églises mais des palais tels ceux de Royaumont ou des princes de Rohan, archevêques de Strasbourg. En revanche, et contrairement au clergé régulier, le clergé séculier est de mieux en mieux formé, ce qui ne l'empêche pas de se révolter contre sa hiérarchie et contre le clergé régulier.

Au total, au cours du Siècle des lumières, 60 % du bâti cultuel des monastères n'est pas entretenu quand il n'est pas en péril.

La fin de XVIII^e siècle entrevoit un retour de balancier qui n'a guère le temps de se cristalliser. En 1787, Louis XVI accorde la liberté de culte aux protestants et aux israélites. Dans l'Ardeche, les temples réformés quittent les déserts et s'implantent au cœur des villes. De même, dans le Bas-Rhin, les juifs confinés dans les campagnes sont autorisés à implanter leurs synagogues en ville où ils réutilisent des édifices vacants. Par ailleurs, point de nouveaux établissements culturels, monastiques ou paroissiaux, en dehors des agglomérations en pleine expansion comme Versailles ou Paris.

Au total, au XVIII^e siècle, seul 5 % du bâti cultuel est neuf.

Crise de la Révolution et renouveau du XIX^e siècle

Avec le recul du temps, la crise subie par les édifices culturels sous la Révolution apparaît comme la plus grave de notre histoire. C'est en effet contre le clergé et la foi chrétienne que les forces révolutionnaires ont été le plus systématique. La crise larvée éclate en 1789 avec la nationalisation des biens du clergé et la Constitution civile du clergé, constitution à laquelle les prêtres sont contraints de prêter serment. À partir de 1792, la destruction des édifices paroissiaux est programmée. Paris perd le tiers de ses paroisses dont Saint-Jacques-de-la-Boucherie ou Saint-Jean-de-Grève ainsi que la moitié de ses monastères tels les Jacobins, Saint-Germain-des-Prés et Sainte-Geneviève. Bientôt l'athéisme de la bourgeoisie révolutionnaire impose la désaffectation des édifices restants et leur réaffectation aux nouveaux cultes. Tandis que Notre-Dame de Paris célèbre la déesse Raison, en Touraine, à Richelieu, sur la façade de l'église où prêcha saint Vincent de Paul, les effigies de saint Pierre, saint Paul et saint Jacques sont métamorphosées en Rousseau, Voltaire et Danton surmontés de la devise républicaine : « Liberté, Égalité, Fraternité » encore visible. À part les ventes pour quelques assignats bientôt dévalués, d'abbayes, de chapelles et d'oratoires, quantité d'objets sont alors volés ou profanés. Pour anéantir les sanctuaires encore debout les édiles les transforment en dépôts d'armes ou de grains, en écuries, hangars ou

Béatrice de Andia, *Églises menacées*

imprimeries, en prisons ou en appartements... voire en carrières de pierres aux mains de bandes noires qui démontent les édifices pour récupérer les matériaux et plus rarement les œuvres d'art. Beaucoup de sculptures et de vitraux partent vers l'Angleterre puis vers l'Amérique. Cette première vague iconoclaste se poursuit avec une seconde plus radicale. Au cours de la guerre de Vendée, entre les pays de Cholet et de Nantes, 50 % des églises sont détruites. Mais là ne s'arrête pas la crise. Pendant des décennies, faute de restauration un grand nombre d'églises est fermé. Ainsi en est-il de Notre-Dame de Paris qui, pendant 50 ans, n'est utilisée que pour les fêtes dynastiques, impériales puis royales, telles que le Couronnement de Napoléon I^{er} et les baptêmes du roi de Rome et du duc de Bordeaux.

Au total, la Révolution affecte 50 % du bâti.

Grandes ou petites, les abbayes sont démantelées en priorité : Jumièges, Saint-Wandrille, Cluny et Cîteaux disparaissent. Saint-Germain-des-Prés devient une poudrerie pour salpêtre. De nombreux sanctuaires monastiques sont transformés en caserne de pompiers tel les Bernardins de Paris ou en prison tels le Mont-Saint-Michel et Fontevraud. Par ailleurs sont saccagés sans état d'âme, tous les édifices cultuels ayant une signification dynastique : Saint-Denis, Reims et même la galerie des rois de Judas à Notre-Dame. De plus, 15 % des églises paroissiales sont vendues et, notamment, transformées en dépôts de mendicité car la Révolution exclut de sa vue les mendiants. Enfin dans certains départements, telle la Lozère, la totalité des clochers de campagne est détruite tandis que dans d'autres, les flèches qui s'alignent entre Paris et les frontières sont mutilées pour recevoir le télégraphe de Chappe.

Renouveau de la construction au XIX^e siècle

Tant d'abus provoquent une réaction. *Le Génie du christianisme* de Chateaubriand engage une réhabilitation de l'Église que consacre le Concordat. La *Renaissance du Moyen Âge* soutenue par les romantiques ouvre la voie à une campagne de restaurations. À Vézelay comme ailleurs, les principales interventions se font dans l'urgence. Une loi dégage les fonds destinés à Notre-Dame de Paris. Sous l'autorité de Viollet-le-Duc, Duban, Boeswillvald, les chantiers se succèdent... Mais si on entreprend de sauver les édifices majeurs, les églises de campagne sont oubliées. Elles sont ignorées par le rapport de Guizot à Louis-Philippe qui crée l'Inspection des monuments historiques et envisage un inventaire qui ne les inclura qu'en 1960 !

Les prédications de Lacordaire et la piété de l'impératrice Eugénie confirment la France dans un temps de religiosité. L'empire colonial et son élan missionnaire s'appuient sur une croissance démographique et une prospérité économique exceptionnelles. Dans la France profonde, les paroisses règnent sur l'urbanisme villageois. Dans les villes industrialisées, de nouveaux matériaux, dont le fer et bientôt le ciment, favorisent la construction modélisée conforme au recueil de normes proposé par Garnaud au salon de 1850, ou par l'abbé Dieulin dans son *Guide des curés*. Bientôt des prototypes d'églises préfabriquées, conçus par l'Autrichien Camaron pour l'Exposition universelle de 1867, émaillent les campagnes qui se couvrent d'une parure églises choisies

COMMUNICATIONS 2008

sur catalogue. Hélas ! la productivité se développe au détriment de la solidité. Fragiles, les sanctuaires du XIX^e siècle ne sont pas construits pour l'éternité comme pouvaient l'être les églises romanes ou gothiques.

L'élan religieux du XIX^e siècle entraîne la reconstitution de la Vendée, la modernisation parfois brutale des églises romanes rurales des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, la construction de chapelles de secours dans les zones enclavées, secteurs industrialisés ou nouvelles agglomérations minières. Enfin et surtout, la France voit apparaître les grandes basiliques de pèlerinage et de dévotion dont Lourdes, Fourvière, Ars et le Sacré-Cœur.

Au total, le XIX^e siècle édifie ou transforme environ 35 % des églises de France.

Crise de 1870 à 1940

Appuyé par une III^e République radicale influencée par Auguste Comte, Renan, Larousse et Berthelot, la sécularisation de la société française s'opère au tournant du XX^e siècle. Jules Ferry, grand prêtre de l'école publique gratuite et obligatoire, transfère les crédits du ministère des Cultes vers la construction et le fonctionnement des lycées et des universités laïques. La « guerre scolaire » est perdue par les catholiques qui voient, en 1902, leurs congrégations enseignantes expulsées. Au Parlement, les radicaux menés par Émile Combes dénoncent, en 1905, le Concordat. La loi de Séparation de l'Église et de l'État confie le patrimoine religieux à des associations cultuelles. Si les communautés juives et protestantes les constituent, le pape les interdit. Dès lors la grande réforme radicale échoue. Mais la paix civile est sauvée par Aristide Briand. Après de multiples hésitations, la République nationalise des bâtiments scolaires et hospitaliers catholiques et, en 1907, délègue aux communes les édifices paroissiaux avec affectation au culte. Propriétaires, les municipalités ont la charge de leur entretien, ce qui n'implique pas des coûts exorbitants : bien entretenus par les fabriques qui les avaient gérés au XIX^e siècle, 35 % des édifices sont récents. En revanche, l'inventaire mobilier soulève l'ire des pratiquants. Une guerre larvée oppose paroisiens, municipalités et fonctionnaires.

Au total, de la République des ducs à la fin de la Première Guerre mondiale, 5 % du bâti culturel est vendu ou abandonné et, dans les quinze départements du nord et de l'est atteints par le conflit mondial, près de 15 % n'est pas reconstruit.

Cependant cette même période pose les jalons de la protection du patrimoine culturel. La première loi sur les monuments historiques datée de 1888 protège les sanctuaires majeurs tels Vézelay et le Mont-Saint-Michel mais omet le patrimoine rural. Lorsque ce dernier doit affronter la tourmente de 1905, les textes se révèlent insuffisants. Les articles de Maurice Barrès puis son livre *la Grande Pitié des églises de France* alertent l'opinion publique. Dans l'urgence, la direction des beaux-arts classe plus de 1 000 églises. Il faut aller au-delà. Aussi Salomon Reinach fait voter la loi de 1913 qui permet la déclaration unilatérale et irrévocable du classement des monuments historiques et annonce un second niveau de protection.

Béatrice de Andia, *Églises menacées*

Lorsque la France devient la patrie des droits de l'homme, le paysage culturel s'enrichit ! L'émigration russe orthodoxe due aux persécutions soviétiques, donne lieu à la construction d'églises et de cathédrales orthodoxes. Chaque communauté étrangère veut son clocher. Ainsi apparaissent des églises anglaises, américaines, polonaises, italiennes, maronites, grecques catholiques et grecques orthodoxes, arméniennes, syriaques, etc. Dans l'entre-deux-guerres, l'armée française bâtit pour ses soldats pagodes, mosquées et temples. À la même époque, les chantiers du cardinal Verdier dressent dans Paris, la petite et la grande couronne, des centaines de paroisses et de chapelles. La mosquée de Paris est érigée à l'occasion de l'Exposition coloniale. Enfin la paix religieuse se rétablit lorsque les congrégations enseignantes sont autorisées.

Au total, au cours du XX^e siècle, le patrimoine culturel s'enrichit de bâtiments neufs représentant un accroissement de 5 % de l'ensemble.

Mondialisation

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale qui a gravement atteint le patrimoine culturel du quart de la France et après les Trente Glorieuses qui voient un développement paradoxal des campagnes qui s'enrichissent mais se dépeuplent, l'Europe occidentale, en pleine guerre froide, fait le point. Traumatisée par la déchristianisation du monde ouvrier, l'Église de France se veut d'abord l'Église des pauvres. Lorsque survient le concile de Vatican II, la plupart des prêtres rejettent les signes ostentatoires de richesse. Interprétant à sa manière les directives du concile, l'épiscopat n'hésite pas à arrêter des chantiers en cours, surtout lorsque les façades des églises prévues dominent les alignements urbains. À Paris, un clocher presque achevé est détruit. Dans les paroisses rurales, combien de tableaux, de sculptures, d'objets liturgiques, de boiseries, de confessionnaux, de chaires à prêcher sont déposés puis vendus ! L'Église des pauvres veut célébrer son culte dans des crèches et des garages. Gare Montparnasse, en bas d'une rampe, entre les espaces réservés au syndicat et à la salle de gym, elle ouvre une chapelle dans les sous-sols. Mieux, elle freine les chantiers pendant 20 ans.

Entre-temps la déchristianisation s'accélère. Selon les régions, les pratiquants représentent 8 % d'une population qui cependant, pour 60 %, se déclare catholique. Les vocations décroissent. Chaque année, les évêques ordonnent non plus les milliers de séminaristes de naguère, mais une centaine. Les paroisses au nombre de 45 000 en 1945, sont réduites à 9 000 en 2007. Selon les régions elles regroupent de 5 à 40 clochers. Finis les missionnaires. La France est devenue un pays de mission et accueille des prêtres étrangers, polonais, africains et vietnamiens. 60 % des couvents de femmes et 50 % des couvents d'hommes seront probablement fermés en 2015.

Au total, de 1945 à nos jours, 0,1 % des édifices culturels non protégés ont été déconstruits (pour utiliser cet euphémisme) et pratiquement 20 % sont délaissés. Par ailleurs, 10 % du bâti protégé est en difficulté et plusieurs milliers d'églises classées sont en péril.

Tandis que des pans entiers du patrimoine culturel tombent en déshérence, des mouvements contraires s'amorcent. Au sein du christianisme, les églises charismatiques catholiques et pro-

COMMUNICATIONS 2008

testantes fondent des dizaines de lieux de culte pour des congrégations nouvelles qui essaient en ville et dans les campagnes. À la périphérie du christianisme, de nouvelles sectes apparaissent. Mormons, scientologues, témoins de Jéhovah construisent leurs sanctuaires. Pourtant les principaux demandeurs d'édifices religieux sont les musulmans qui, avec 4 ou 5 millions de pratiquants, ont érigé, depuis 1950, 1 300 lieux de prière dont 15 grandes mosquées. Les *boat people* vietnamiens, cambodgiens ou chinois érigent également leurs sanctuaires. Les religions tibétaines, ceylanaïses et tamoules ont de même leurs temples bouddhistes et les Indiens, leurs sanctuaires hindouistes. Enfin, les grands artistes n'ont pas perdu espoir : 186 bâtiments contemporains sont protégés et pour ces églises, Le Corbusier, Matisse et Chagall créent des chefs-d'œuvre.

Au total, depuis la dernière guerre mondiale, 5 % du bâti culturel est neuf. Le plus misérable est en banlieue et le plus prestigieux en centres-villes.

DES MENACES DRAMATIQUES

Conjuration du silence

Les menaces qui s'accumulent sur les édifices religieux depuis un demi-siècle ont surpris l'État, ses ministères et ses collectivités territoriales mais aussi l'Église catholique, son clergé régulier et séculier. L'un et l'autre, estimant les antagonismes encore trop explosifs et les difficultés matérielles insolubles par leur ampleur, ont jugé plus sage d'éviter le sujet. Tandis qu'il continue à se détériorer, le patrimoine culturel rural devient un tabou.

L'acteur principal de cette conjuration du silence est évidemment l'État. Bien que ne possédant que 5 % de l'ensemble culturel bâti, il a un rôle capital en tant que législateur et initiateur. Si le ministère de l'Intérieur et des Cultes a pour seule mission d'exercer une autorité de tutelle sur les églises rurales non protégées, il n'en est pas de même des quatre grands ministères issus de l'Ancien Régime.

- Le ministère de la Défense possède 500 sanctuaires dont le Val-de-Grâce et les Invalides. Bien répertorié, mal photographié, cet ensemble est relativement en bon état.
- Il en est de même pour les édifices relevant du ministère de la Justice dont le patrimoine culturel se situe le plus souvent à l'intérieur des tribunaux comme la Sainte Chapelle.
- En revanche la gestion des ministères de l'Éducation nationale et de la Santé est plus opaque. Depuis leur nationalisation au début du XX^e siècle, la plupart de leurs sanctuaires ont perdu leur affectation d'origine. Personne ne connaît leur nombre, leur état et leurs fonctions actuels. Beaucoup ont été transformés, vendus ou échangés au rythme des besoins éducatifs ou hospitaliers.
- Outre la propriété des cathédrales et de quelques monuments culturels d'exception, le ministère de la Culture assume la pérennité de 17 % du patrimoine culturel. Les chiffres plutôt fantaisistes

Béatrice de Andia, *Églises menacées*

du site Mérimée indiquent 89 cathédrales, 17 500 édifices culturels, 1 692 monastères, 61 synagogues, 105 temples. Mais faute de budget, un grand nombre de ces bâtiments protégés sont mal entretenus et parfois même menacent ruine. En un demi-siècle, les 300 fonctionnaires de l'Inventaire des richesses de la France, aujourd'hui décentralisé au niveau des régions, n'ont inventorié que 23 % des communes. Si ce service n'a pas pu aller plus vite, c'est bien parce que l'État ne lui en a pas donné les moyens, ce qui se comprend fort bien si on se souvient que le patrimoine rural n'a pas priorité à ses yeux.

- Le second acteur de cette conjuration du silence est l'Église catholique qui, contrairement à la plupart des cultes européens, bénéficie en France de fonds publics pour entretenir ses édifices et qui, de ce fait, ne tient pas à remettre en cause le système établi. Depuis 1905, les curés n'ayant pas le droit d'intervenir dans la gestion des bâtiments qu'ils occupent, se concentrent sur leur pastorale. Faute d'hommes, tant pratiquants que clergé, l'épiscopat dispose d'édifices en surnombre. La laïcisation aidant, la France est devenue une terre de mission : 15 % des paroisses de campagne ont pour curés des prêtres étrangers. Pour conserver son statut privilégié, surtout au regard des autres confessions (protestants, orthodoxes et juifs dont les édifices culturels ne sont pas entretenus par l'État), il suffit au curé de célébrer un office tous les six mois, faute de quoi son sanctuaire pourrait perdre son affectation exclusive.
- Propriétaires d'environ 65 % du bâti culturel français, les municipalités rurales, dispersées, mal informées, de plus en plus pauvres par suite du dépeuplement des campagnes, sont les premières victimes de cette conjuration du silence. Les plus en danger sont les 10 000 clochers des 10 000 communes de moins de 200 habitants. La menace est presque aussi grave pour les milliers de villages dotés de plusieurs édifices surtout lorsque l'un d'entre eux a la taille d'une cathédrale, et pire, si cette « cathédrale » est du XIX^e siècle, époque mal aimée et qui n'a pas toujours assuré la solidité de son bâti. Mais les menaces qui pèsent sur les églises rurales sont d'abord budgétaires. Un maire peut difficilement donner priorité à un édifice culturel sur des impératifs éducatifs ou sportifs si la fréquentation de son église est réduite et si lui-même ou ses électeurs sont indifférents.

Le débat ne s'arrête pas là. Si l'État, dans sa politique de décentralisation, a bonne conscience pour ce qui a trait au 17 % du patrimoine culturel qu'il a protégé, il n'ose pas avoir mauvaise conscience pour le bâti qu'il ne protège pas. Or, pour cet ensemble majeur par sa quantité si ce n'est pas sa qualité, la conjuration du silence est totale. Il n'y a aucune doctrine, aucune politique, aucune mission, aucune prévision, aucun budget. L'ABF, fonctionnaire de la Culture proche des communes, n'a ni le temps ni le pouvoir de conseiller les maires, de les inciter à réclamer les subventions auxquelles ils ont droit, de les amener à fonder des associations de soutien à même de surveiller l'état du bâti, d'entreprendre des travaux et de trouver un mécène, etc.

Pendant près d'un demi-siècle, tous ceux qui ont tenté de briser cette conjuration du silence et qui ont osé pointer les déficiences du système ont été écartés. C'est ce qui est arrivé à l'Observatoire du patrimoine religieux (OPR) qui, à ses débuts, se crut foudroyé.

Action et bilan de l'Observatoire du patrimoine religieux

Fondé dans l'urgence fin 2006, l'Observatoire du patrimoine religieux s'est donné pour objectifs de réunir des informations sur le patrimoine interconfessionnel public ou privé, de le faire connaître afin de contribuer à sa mise en valeur et à sa conservation. Sitôt créé, l'OPR, contesté par les institutions, a reçu l'appui inconditionnel de la presse, de l'opinion et d'un grand nombre d'élus issus du Sénat, des conseils généraux et des municipalités.

La campagne de presse, action prioritaire de l'OPR, a fortement ému une opinion inquiète. Seul pouvoir assez libre et assez fort pour débloquent une situation verrouillée à tous niveaux, les médias – presse écrite, radios et télévisions françaises et étrangères –, comprenant l'urgence des menaces et l'importance des enjeux, se sont mobilisés depuis mai 2007. Cent cinquante articles du *Figaro*, du *Monde*, de *La Croix*, du *Point*, de *L'Express*, du *Pèlerin*, de *La Voix du Nord*, d'*Ouest France*, de *La Nouvelle République*, de *La Vie*, du *Canard enchaîné*, des gratuits et d'innombrables organes locaux, à l'unisson avec la presse catholique et la presse à scandale (y compris *France-Dimanche*) ont titré : « Sauvons nos églises. » En six mois, les Français ont découvert que si l'Église catholique pouvait être éternelle, nos églises ne l'étaient pas ! Plus convaincus et plus énergiques que les pratiquants souvent timides, les amoureux du patrimoine et des terroirs sont partis en ordre de bataille. En défendant leurs églises en péril, ils défendent leur identité.

Le tournant majeur vient du Sénat. Lors des Journées juridiques du patrimoine du 11 septembre 2007, le thème choisi fut le patrimoine culturel. Devant un auditoire important, j'ai ouvert des débats qu'a clos M^{gr} Dagens, évêque d'Angoulême, faisant entendre pour la première fois la voix du clergé en la matière.

Cent conseils généraux ont été sollicités par l'OPR en vue d'un partenariat pour réaliser l'inventaire du bâti culturel départemental. Certains ont confondu le recensement de l'OPR avec celui de l'Inventaire des richesses de la France annexé au site Mérimée établi par le ministère de la Culture et portant en priorité sur les biens protégés. Cependant, 30 % des conseils généraux ont reconnu l'absence de tout bilan immobilier. 10 % nous subventionnent. Très concernée, la ville de Paris envisage de nous offrir un siège social.

Pour un bilan de l'état du bâti culturel non protégé, l'OPR s'est adressé à l'émanation des vingt-trois écoles d'architecture. L'association PARTIR propose d'organiser une mission pilote dans les Yvelines : en trois mois deux jeunes architectes, étudieront l'état des 350 églises non protégées, pour un montant de 10 000 euros que l'OPR espère obtenir du conseil général.

Avec Yves Jégo, porte-parole de l'UMP à l'Assemblée nationale, je me propose de créer demain, à l'Assemblée nationale, une fondation dont l'objet sera de réunir les fonds complémentaires, nécessaires à la réfection des églises menacées.

Enfin et surtout l'activité principale de l'OPR est la mise en ligne, pour juin 2008, d'un site internet dont les cellules de veille pourront répondre aux problèmes juridiques, administratifs, financiers, architecturaux et culturels posés par les internautes et pour 2012, la réalisation d'une base de données qui accueillera les quelque 100 000 fiches correspondant aux 100 000 sanc-

tuaires de France. Pour rendre ce site plus attractif, Dassault Système envisage d'organiser un jeu informatique qui permettra aux jeunes de concourir en présentant, en 3D, une église sur une carte virtuelle de France créée par Microsoft.

Bilan chiffré du patrimoine culturel

L'équipe bénévole de chercheurs de l'OPR a d'ores et déjà réuni d'utiles informations car pour défendre un patrimoine, il faut d'abord le connaître et en particulier mesurer son ampleur.

Afin de programmer sa base de données, l'OPR devait savoir le nombre de cathédrales, paroisses, chapelles, oratoires, monastères, temples, synagogues et mosquées existant en France. Les chiffres les plus divers avaient été avancés : 47 000 par Jean-Michel Leniaud, professeur à l'École des Chartres et Bruno Foucart, président du comité du patrimoine culturel. Or, après recensement indiquant la localisation, le vocable et l'adresse des édifices de 25 départements, l'OPR arrive au chiffre de 20 569 édifices, dont 96 % sont catholiques. Par extrapolation, le bâti culturel s'élèverait donc à 82 276 bâtiments, soit 2,5 édifices par commune.

Minime est le bilan des édifices dont la « déconstruction », c'est-à-dire de la destruction volontaire est programmée. Cette démarche négative, prise après un vote en conseil municipal s'élève à quelque 40 lieux de culte dont les plus médiatisées sont en Maine-et-Loire : les églises Saint-Joseph à Saint-Georges-des-Gardes, rasée en août 2006, Saint-Pierre-aux-Liens à Gesté et Saint-Martin-de-Joué à Valanjou ; en Mayenne, Saint-Aubin-du-Pavoil à Segré et en Loire-Atlantique, Sainte-Jeanne-d'Arc à Nantes ainsi que la mosquée El Forquane, ancienne chapelle Saint-Christophe qui va être rasée pour faire un rond-point. Citons, en outre, Lumbres dans le Pas-de-Calais, et Arc-sur-Tille en Côte-d'Or, cas qui soulèvent de violentes passions. Précisons pour détromper ceux qui pensent que les motifs des municipalités sont exclusivement financiers, que le prix d'une déconstruction varie entre 250 000 et 300 000 euros, coût qui avoisine souvent celui du sauvetage.

Le bilan de l'état du bâti est difficile à appréhender. En effet, ne connaissant pas encore le nombre exact des édifices religieux, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer la qualité et l'état de leur bâti. Cependant, à titre indicatif, rappelons que



*Église paroissiale Saint-Joseph
de Saint-Georges-des-Gardes (Maine-et-Loire)
(Photo A. Guinberteau).*

COMMUNICATIONS 2008

dans l'ensemble protégé, constitué de 17 000 édifices, sans doute 10 % est en difficulté et que dans l'ensemble non protégé, qui compte quelque 70 000 bâtiments, les communes ayant pris du retard dans la maintenance, près du quart est menacé. L'OPR a d'ores et déjà reçu des appels dramatiques émanant des quatre coins de France.

Pour conclure sur les menaces qui pèsent sur le bâti rural, j'évoquerai une vision pessimiste et un geste optimiste. D'une part, le message du président du conseil général de l'Ariège qui refuse d'aider l'OPR : « Si toutes ses églises protégées de l'Ariège sont en péril, pourquoi m'intéresserais-je aux églises non protégées de mon département ? » et, d'autre part, le geste d'un donateur anonyme qui, pour Noël 2007, a envoyé à sa petite mairie bretonne de Vendel, un chèque de 30 000 euros... pour restaurer sa paroisse et remercier les médias de l'avoir alerté de la triste situation des églises de la France !

Quel que soit le nombre exact des édifices culturels et leur état, la menace qui pèse sur eux est un sujet d'intérêt national. Cependant soyons lucides : s'il est difficile de tout sauver, il faut au moins sauver le maximum. Aussi dans le cas extrême d'une désaffectation puis d'une vente, cas fréquent au Canada, en Grande-Bretagne et en Hollande, ne faudrait-il pas imaginer un type de *protection juridique légère* propre à conserver la nature sacrée du lieu ? Parmi les acquéreurs potentiels, il conviendrait de donner priorité au candidat d'un autre culte monothéiste, à l'exclusion des groupes sectaires ou opaques. On peut imaginer également la transformation des lieux en centres culturels pour concerts, expositions, bibliothèques et en institutions de bienfaisance ou éducatives (ainsi la Grande Chartreuse, probablement fermée en 2015, deviendra sans doute un musée d'art populaire...). Enfin, et à la rigueur, on peut laisser s'y développer des activités neutres, agricoles, sportives ou privées, tels piscines, appartements ou restaurants... Il faut espérer que ces solutions seront transitoires, l'idéal restant qu'à l'exemple du Mont-Saint-Michel, les édifices culturels retrouvent leur vocation première. En tout état de cause, il faut se mobiliser car les églises et leurs clochers sont et demeurent, en France et en Europe, des icônes du sacré et de puissants et d'irremplaçables facteurs d'identité.

